

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 13 novembre 2023, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Raynald DUGUAY Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENT

M. le conseiller	Mario GAUMONT
------------------	---------------

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 6

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2023-11-362

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2023, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-363

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-364

RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de ces séances, à savoir :

- 16 octobre 2023 : décisions CP-1023-386 à CP-1023-401 inclusivement;
- 23 octobre 2023 : décisions CP-1023-402 à CP-1023-412 inclusivement;
- 30 octobre 2023 : décisions CP-1023-413 à CP-1023-424 inclusivement;
- 6 novembre 2023 : décisions CP-1123-425 à CP-1123-446 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-365

ADOPTION – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-27

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de se doter d'un plan stratégique pour son organisation, qui vient préciser sa mission, sa vision et ses valeurs;

CONSIDÉRANT que le processus de consultation auprès des membres de l'organisation et de la communauté s'est échelonné sur plusieurs mois;

CONSIDÉRANT que cette démarche remplit la double fonction de fournir des bases dans les prises de décision tout en indiquant des objectifs à atteindre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adopter la planification stratégique 2023-27 de la Ville de Port-Cartier, annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-366

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DU SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville de Port-Cartier pour la réalisation des travaux;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-367, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2015-243 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 2015-243, intitulé : « Règlement sur le traitement des élus municipaux », lors d'une séance du conseil, laquelle sera précédée par un avis public prévoyant les dispositions prévues à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), le résumé du projet de règlement, ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance prévoyant l'adoption du règlement.

Ce projet de règlement vise à ajuster l'indexation annuelle de la rémunération des élus afin de diminuer l'impact du taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

2023-11-367

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE CENTRALE D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS ET ADAPTÉS – UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET SPORT DE LA CÔTE-NORD

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le Protocole d'Entente d'aide financière pour le projet de Centrale d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés à intervenir avec l'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET SPORT DE LA CÔTE-NORD, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à mettre en place la structure nécessaire au bon fonctionnement du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-368

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60830570

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 84 770,02 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 8 477 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60830570 datée du 21 septembre 2023 et à la recommandation du service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-369

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 4 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 692 967,25 \$, incluant une retenue spéciale de 11 242,75 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 69 296,73 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 4 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 4 daté du 5 octobre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 6 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-370

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DU SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20220118-01 – CIMA+ S.E.N.C. – FACTURE N° 22317615

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 40 550 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 055 \$, taxes en sus, à l'entreprise CIMA+S.E.N.C., en paiement pour le contrat de Services professionnels pour la mise à niveau des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du secteur Rivière-Pentecôte, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20220118-01, le tout conformément à la facture numéro 22317615 datée du 2 octobre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-371

**AUTORISATION – ORDRE DE CHANGEMENT N° 4-A-4 –
REPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE
– BENOÎT TREMBLAY (1979) INC.**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat visant le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de ville, projet n° VPC-STP-TC-20210608-03, en faveur de BENOÎT TREMBLAY (1979) INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2022-03-85;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement n° 4-A-4 émis par l'architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner la conclusion d'un avenant à l'entreprise BENOÎT TREMBLAY (1979) INC., suivant l'ordre de changement n° 4-A-4 recommandé par l'architecte, concernant les travaux supplémentaires dans le cadre du contrat visant le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de ville, projet n° VPC-STP-TC-20210608-03, pour une somme totale de 27 251,12 \$, taxes en sus, suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2023;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-372

**AUTORISATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 1 –
REPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE
– PROJET N° VPC-STP-TC-20210608-03 – BENOÎT TREMBLAY (1979)
INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 181 343,99 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 18 134,40 \$, taxes en sus, à l'entreprise BENOÎT TREMBLAY (1979) INC., en paiement pour le contrat visant le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de ville, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210608-03, le tout conformément au certificat de paiement n°1 daté du

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

8 septembre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-373

AUTORISATION DE PAIEMENT – LOCALISATION DE FUITES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC – GORL'EAU INC. – FACTURE N° 14713

CONSIDÉRANT, l'octroi d'un contrat à l'entreprise GORL'EAU INC., pour la localisation de fuites sur le réseau d'aqueduc;

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 7 140,06 \$, taxes en sus, à l'entreprise GORL'EAU INC., en paiement pour des services rendus pour la localisation de fuites sur le réseau d'aqueduc, le tout conformément à la facture numéro 14713 datée du 28 septembre 2023, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-368, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE »

M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2023-368 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2003-002 concernant les séances du conseil et la régie interne », qu'elle présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise notamment à changer l'heure de la tenue des séances ordinaires durant les mois de mai à septembre.

2023-11-374

MODIFICATION – POSTE DE COORDONNATRICE, RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

DE remplacer le poste de coordonnatrice, ressources humaines et communications par celui de directrice du Service des ressources humaines, le tout selon les mêmes modalités et conditions que celles prévues dans la description de poste de 2015, avec effets rétroactifs au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-375

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE LA 6^E RUE ET DE LA 8^E RUE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20220211-01 – GROUPE CONSEIL CHG INC. – FACTURE N°22160-5

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 34 000 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 400 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., en paiement pour le contrat de réfection de la 6^e rue et de la 8^e rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20220211-01, le tout

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

conformément à la facture numéro 22160-5 datée du 28 septembre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 18 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-376

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA 6^E RUE ET DE LA 8^E RUE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20230315-02 – ENGLOBE CORP. – FACTURE N° 00144870

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 31 450 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de réfection de la 6^e Rue et de la 8^e Rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20230315-02, le tout conformément à la facture numéro 00144870 datée du 17 octobre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 18 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-377

ACHAT – ESPACE PUBLICITAIRE – PROMOTION NOËL SANS FAIM – JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser un montant de 250 \$ au JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC., représentant un bandeau, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de l'Opération Noël sans faim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-378

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 AU 31 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE nommer M. le conseiller Daniel CAMIRÉ pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 31 janvier 2024 ;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2023-11-379

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMBOURSEMENT – DOSSIER N° 27 215

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’accepter l’entente de transaction et quittance à intervenir entre la VILLE DE PORT-CARTIER et le propriétaire du 11, rue Wood, faisant l’objet du dossier 27 215;

D’autoriser la trésorière à effectuer les opérations comptables prévues à ladite entente;

D’autoriser la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ou toute confirmation d’entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-380

AUTORISATION – DÉPÔT D’UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR – PROJET D’AGRANDISSEMENT, DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier autorise la présentation du projet d’agrandissement, de réfection et de mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier au ministère de l’Éducation dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l’engagement de la Ville de Port-Cartier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce de la ministre;

QUE la Ville de Port-Cartier désigne M^{me} Diane ROUX, directrice du Service des loisirs et de la culture comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-381

AUTORISATION DE PAIEMENT – CRÉATION DU PARCOURS ACTIF DE LA TAÏGA – CRÉATION DANS LES ARBRES INC. – FACTURES N° 380, 381 ET 382

CONSIDÉRANT l’octroi d’un contrat à CRÉATIONS DANS LES ARBRES INC. visant la réalisation du projet de *Parcours actif de la Taïga*, faisant l’objet de la résolution numéro 2023-07-254;

CONSIDÉRANT que des ajouts totalisant 16 000 \$ ont été apportés au contrat pour les frais de transport, hébergement et machinerie ainsi que pour l’ajout de poutres en bois de cèdre de l’Est;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 108 370 \$, taxes en sus, à l'entreprise CRÉATIONS DANS LES ARBRES INC., en paiement pour la réalisation du projet de *Parcours actif de la Taïga*, faisant l'objet de la résolution n° 2023-07-254, le tout conformément aux factures numéros 380, 381 et 382 datées du 17 septembre 2023, ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 23 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-382

RADIATION – CRÉANCES DÉCOULANT DE FACTURATIONS DIVERSES OU DE FACTURATIONS FONCIÈRES

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'accepter de procéder à la radiation de facturations diverses et foncières pour l'année 2023 représentées respectivement par le document intitulé « Liste des dossiers à radier », tel que présenté en commission permanente du 6 novembre dernier et selon la recommandation du Service de la trésorerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-383

DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2023

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs entre le réel de l'exercice courant et précédent au 31 octobre 2023 de la VILLE DE PORT-CARTIER ;

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs de l'exercice courant au 31 octobre 2023 et le budget de l'année en cours de la VILLE DE PORT-CARTIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-384

MOUVEMENT DU PERSONNEL – OCTOBRE 2023

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois d'octobre 2023, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

LAVOIE, Julianne	Surveillante aux activités sportives	2023-10-06
LAVOIE, Julianne	Monitrice-surveillante	2023-10-06
TREMBLAY, Vincent	Moniteur-surveillant	2023-10-06
DESBIENS, Mélanie	Secrétaire, Service incendie / Loisirs et culture	2023-10-10
ONRAET, Maximim	Animateur, bibliothèque et vie culturelle	2023-10-18

TERMINAISON

BELLEY, Frédérick	Pompier à temps partiel	2023-09-25
LECLERC, Yves	Menuisier	2023-10-19

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2023-11-385

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* » prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie municipaux afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier prévoit la formation des pompiers au cours de la prochaine année, répartie comme suit :

- 6 candidats à la formation **Pompier 1**;
- 9 candidats à la formation **Opérateur d'autopompe**;
- 9 candidats à la formation **Opérateur de véhicule d'élévation**;
- 9 candidats à la formation **Désincarcération**;
- 6 candidats à la formation sur la **Sécurité et sauvetage en eau vive**;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC DE SEPT RIVIÈRES en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC DE SEPT RIVIÈRES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-386

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – SERVICE D'AGENCE DE SÉCURITÉ – PROJET N° VPC-SLC-SS-20230223-04

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

5757

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, 9438-9616 QUÉBEC INC. (SÉCURITÉ AKUA), le contrat de service d'agence de sécurité, faisant l'objet du projet VPC-SLC-SS-20230223-04, pour une durée de deux (2) ans, au taux horaire suivant :

Taux horaire uniformisé : 38,96 \$, taxes en sus;

le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 27 octobre 2023, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 1^{er} novembre 2023;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-387

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60836958

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 175 474,05 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 17 547,40 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60836958 datée du 27 octobre 2023 et à la recommandation du service des travaux publics en date du 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-388

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DU SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20220118-01 – CIMA+ S.E.N.C. – FACTURE N° 22319627

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 13 950 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 1 395 \$, taxes en sus, à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C., en paiement pour le contrat de Services professionnels pour la mise à niveau des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du secteur Rivière-Pentecôte, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20220118-01, le tout conformément à la facture numéro 22319627 datée du 30 octobre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2023-11-389

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –
REEMPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE
– DMG ARCHITECTURE – FACTURE N° 6242**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 450 \$, taxes en sus, à la firme LES CONSULTANTS D.M.G. INC., en paiement pour le contrat visant les services professionnels pour le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de ville, faisant partie du projet de la résolution n° 2021-04-125, le tout conformément à la facture n° 6242 datée du 30 septembre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-390

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 2 – RÉFECTION DE
LA 6E RUE ET DE LA 8E RUE – PROJET N° VPC-STP-TC-20220922-01
– CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 634 467 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 63 446,70 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 2 pour le contrat de réfection de la 6^e Rue et de la 8^e Rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20220922-01, le tout conformément au décompte numéro 2 daté du 14 septembre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-391

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 3 – RÉFECTION DE
LA 6E RUE ET DE LA 8E RUE – PROJET N° VPC-STP-TC-20220922-01
– CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 884 670 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 88 467 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 3 pour le contrat de réfection de la 6^e Rue et de la 8^e Rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20220922-01, le tout conformément au décompte numéro 3 daté du 18 octobre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-392

**DEMANDE D'ADOPTION D'UN PLAN DE SAUVEGARDE DE LA CÔTE-
NORD**

CONSIDÉRANT que la région de la Côte-Nord est la seule région du Québec ayant subi une diminution de sa population pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} juillet 2022, tel que rapporté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit également que la variation projetée de la population totale de la région de la Côte-Nord connaîtra un déclin de 12,9 % sur la période 2020-2041;

CONSIDÉRANT que plusieurs facteurs contribuent au déclin de la Côte-Nord, notamment le vieillissement de la population, la commutation des travailleurs, la disponibilité de services publics de qualité, la pénurie de logements abordables et l'insuffisance d'incitatifs fiscaux ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada disposent de tous les moyens nécessaires pour contrer le déclin actuel et annoncé de la région de la Côte-Nord, pour autant qu'ils s'en soucient et qu'ils s'engagent dans une démarche concertée et signifiante de sauvegarde de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

DE demander au Gouvernement du Québec l'adoption d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord pour contrer le déclin socio-démographique annoncé par l'Institut de statistiques du Québec;

DE solliciter M^{me} Kateri CHAMPAGNE-JOURDAIN, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord afin qu'elle préside l'élaboration et la réalisation d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord;

D'inclure les élus locaux et régionaux dans la démarche du Plan de sauvegarde de la Côte-Nord;

DE suggérer quelques mesures pour favoriser la sauvegarde de la Côte-Nord, notamment :

1. MAJORER les déductions d'impôts pour particulier habitant une région éloignée;
2. APPUYER les initiatives pour offrir du transport aérien fiable et abordable aux résidents des régions éloignées;
3. ACCORDER une déduction fiscale pour frais de transport aux familles habitant une région éloignée;
4. ASSURER une reconnaissance du travail des éducateurs et éducatrices en service de garde en adaptant les règles administratives et budgétaires aux disparités nordiques;
5. MAJORER les investissements dans les milieux scolaires en régions éloignées afin que les villes nordiques reçoivent les mêmes services que les grands centres;
6. MAJORER les programmes d'aide à l'habitation (rénovation et construction) pour tenir compte des coûts nordiques réels et transférer les enveloppes budgétaires aux MRC de la Côte-Nord pour une gestion plus fluide et ciblée des interventions en matière de logement;
7. PROHIBER le recours à la commutation aérienne à 100% pour tous les projets majeurs d'exploitation des ressources naturelles (plus de 200 travailleurs, nécessitant une autorisation environnementale et situés à 125 kilomètres ou moins d'une communauté) et contraindre

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- ces entreprises à déposer un plan de dotation du personnel comportant le recours à un pourcentage minimal de personnes résidentes de la région administrative, dans le cadre du processus gouvernemental d'approbation des projets;
8. FAVORISER la diminution de la commutation aérienne des travailleurs en accordant aux entreprises du secteur primaire un crédit d'impôt de 30 % sur la masse salariale des travailleurs établis en mode résident* au Nord du 49ième parallèle (*travailleurs domiciliés plus de 200 jours par année);
 9. ACCORDER aux entreprises minières opérant au Nord du 49ième parallèle une déduction sur les redevances minières équivalentes à leurs investissements locaux et régionaux visant le maintien et le développement durable d'infrastructures stratégiques (eau potable, eaux usées, infrastructures municipales, transport, loisirs et culture, énergie, habitation, scolaire, santé et services sociaux, environnement);
 10. APPUYER la transition énergétique et les projets de décarbonation des entreprises minières en comblant le déficit énergétique du secteur de Fermont, notamment par la construction d'une nouvelle ligne de transport 315 kilovolts entre le poste Montagnais et Fermont et l'octroi de contrats d'approvisionnement en énergie éolienne;
 11. COMPLÉTER la construction et le pavage complets de la route 389 reliant la Côte-Nord au Labrador, la prolongation de la route 138 en Basse-Côte-Nord et la construction d'un pont à l'embouchure du Fjord du Saguenay;

DE transmettre la présente résolution à M^{me} Kateri CHAMPAGNE JOURDAIN, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord et solliciter son appui;

DE transmettre la présente résolution à M. François LEGAULT, député de l'Assomption et premier ministre du Québec et solliciter son appui;

DE transmettre la présente résolution à M^{me} Marilène GILL, députée de Manicouagan et solliciter son appui;

DE transmettre la présente résolution à M. Patrick BEAUCHESNE, président-directeur général de la SOCIÉTÉ DU PLAN NORD et solliciter son appui;

DE transmettre la présente résolution aux Villes et MRC de la Côte-Nord et solliciter leur appui;

DE transmettre la présente résolution aux organisations syndicales régionales et solliciter leur appui;

DE mandater Monsieur Alain THIBAULT, maire et Monsieur Nicolas MAYRAND, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Port-Cartier aux fins des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-393

AUTORISATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 2 – REMPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210608-03 – BENOÎT TREMBLAY (1979) INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

5761

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 129 547,08 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 12 954,71 \$, taxes en sus, à l'entreprise BENOÎT TREMBLAY (1979) INC., en paiement pour le contrat visant le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de ville, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210608-03, le tout conformément au certificat de paiement n°2 daté du 2 novembre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-394

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2023

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023, totalisant 281 368,56 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2023-11-395

RENOUVELLEMENT D'APPUI – PROJET DE CONSTRUCTION DE VINGT (20) À TRENTE (30) UNITÉS DE LOGEMENT POUR UNE CLIENTÈLE AINÉE AUTONOME – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (OMHPC)

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal d'Habitation de Port-Cartier (OMHPC) est à développer un projet pour une clientèle aînée autonome qui consiste en la construction de vingt (20) à trente (30) unités de logement;

CONSIDÉRANT que l'OMHPC compte déposer son projet à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme d'Habitation abordable Québec;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet constitue une réponse adéquate à la pénurie locale de logements communautaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier dispose d'un terrain connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ (4 693 155) du CADASTRE DU QUÉBEC en la circonscription foncière de Saguenay dont la superficie totale est de huit mille neuf cent quinze mètres carrés (8 915 m²);

CONSIDÉRANT que la cession d'une partie du terrain susmentionné soit monnayable en regard des paramètres du programme, correspond à l'apport du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier appuie le projet de construction du nouvel édifice à logements de l'OMHPC;

QUE dans l'éventualité où le projet de construction obtienne le financement requis, la Ville cède, à titre gratuit, jusqu'à cinquante pour cent (50 %) de la superficie totale du lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ (4 693 155) du CADASTRE DU QUÉBEC en la circonscription foncière de Saguenay en tant que contribution financière du projet ainsi qu'un congé de taxe pour la période de trente-cinq (35) ans.

QUE cette résolution remplace la résolution n° 2021-08-258.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-396

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RÉFECTION DE RUES BIJOULD, DU BARRAGE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20230901-01

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adjuger au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC., le contrat quant aux services professionnels d'ingénierie pour la réfection des rues Bijould, du Barrage, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20230901-01, pour un montant total de 323 700 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 12 octobre 2023, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'au rapport et à la recommandation du comité de sélection datés du 7 novembre 2023;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-11-397

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 5 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 787 516,50 \$, incluant une retenue spéciale de 1 440 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 78 751,65 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 5 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 5 daté du 9 novembre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL NICOLAS MAYRAND

Il donne des précisions concernant la Planification stratégique 2023-27 adoptée ce soir. La planification vient donner une mission, une vision, et des valeurs qui seront claires pour encadrer les orientations du conseil et de l'administration. Le rapport sera disponible sur le site internet de la Ville demain.

Il mentionne que le 1^{er} novembre dernier s'est tenu une activité sur l'image de marque avec une firme externe. Le résultat final de l'image de marque sera dévoilé au printemps.

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il remercie les citoyens qui ont participé à la cérémonie commémorative pour les vétérans du 11 novembre dernier. Il souhaite que cette cérémonie se perpétue au cours des prochaines années.

Il félicite le nouveau maire de Sept-Îles élu hier, M. Denis MIOUSSE. Ce sera un plaisir de travailler avec lui.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il est fier d'annoncer la réception de l'accréditation de Village-Relais par le ministère des Transports et de la mobilité durable. Cette accréditation fera une bonne publicité pour la Ville. Il souligne le travail de la conseillère tourisme et relations avec le milieu pour ce projet.

Il mentionne que la CORPORATION VÉLOROUTE DES BALEINES a fait une présentation au conseil le 30 octobre dernier. L'organisme a l'intention de prolonger la Route verte jusqu'à Kégaska, ce qui sera bon pour le tourisme.

Il précise que le travail est toujours en cours pour le projet de Résidence pour personnes âgées, mais que le contexte est difficile actuellement pour les promoteurs considérant les coûts de construction élevés et les taux d'intérêt.

Les fiches d'inscription pour la saison de ski de fond sont disponibles et le tarif préférentiel termine le 1^{er} décembre.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il donne des précisions sur le projet de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Cartier (OMHPC) de construction de vingt (20) à trente (30) unités de logement pour une clientèle aînée autonome.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il fait un suivi concernant l'organisme BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC. Plusieurs activités hivernales sont prévues.

Il remercie les citoyens présents à la cérémonie commémorative pour les vétérans du 11 novembre dernier et invite les citoyens à aller voir le banc commémoratif au Parc McCormick.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle demande aux citoyens de faire un bel accueil aux nouveaux arrivants et les invite à se joindre au COMITÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE PORT-CARTIER tous les derniers jeudis du mois au Bistro le QG.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Elle invite la population à la 8^e édition du Défilé de Noël de la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER qui se tiendra le samedi 18 novembre prochain.

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

Il félicite la nouvelle présidente de la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER, M^{me} Asmaa ESSALHI.

Il se dit très heureux que les pièces d'éoliennes pour le projet APUIAT soient reçues au Quai municipal.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2023-11-398

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, Appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 13 novembre 2023 soit levée à 20 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rlb